

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Procès-verbal n°2026-04 Conseil Municipal du 23 avril 2026 à 19h30

L'an **deux mil vingt-six**, le **23** du mois d'**avril**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. GRENÊCHE Mickaël, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Présents : Mickaël GRENÊCHE, Maire, Patricia PISTIAUX, Christophe LÉGER, Nadège BUCHS, Pascal ROUILLER-MARTIN, adjoints, Vincent GUILLEBEAU, Alice MILOT, Patrice ROUILLER-MARTIN, Aurélie SERTILLANGES-CAREL, Maxime MICHIELON, Laura BEERENS, Oxence GUILLOT, Amandine GRATIEN (arrivée à 20h23).

Absents excusés : Christelle LAUDIGEOIS, Florent DEVAUX

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Quorum : 8

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026
2. Approbation du compte de gestion 2025
3. Vote des comptes administratifs 2025
4. Affectation des résultats 2025
5. Vote des taux d'impositions 2026
6. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour le projet « Aménagement de la route des Lhottis »
7. Adoption du budget primitif 2026
8. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026
9. Présentation du programme des travaux en forêt communale pour l'année 2026
10. Remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil Municipal
11. Création des postes saisonniers pour l'entretien des espaces verts et de la voirie
12. Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire
13. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
14. Approbation de la convention « Animaux-Secours » pour l'année 2026
15. Enquête publique environnementale pour la restauration du secteur Chéry et du secteur Rosta / Renardière :
Désignation de la collectivité coordinatrice de l'enquête conjointe
16. Questions diverses

Compte-rendu de l'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire :

Néant.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Délibération n° D2026-0401

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Accord à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2025

Délibération n°D2026-0402

Monsieur Christophe LEGER précise que l'exécution du budget est confiée conjointement au Maire, qui a la qualité d'ordonnateur, et à la Trésorerie, qui a la qualité de comptable et qui est chargée d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

L'ordonnateur présente chaque année les résultats de l'exécution du budget sous la forme d'un document appelé compte administratif.

Le comptable établit quant à lui, un compte de gestion qui retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice, ses éléments devant concorder avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses et se vote par chapitre, chaque chapitre étant lui-même divisé en articles.

Monsieur Christophe LEGER présente le compte de gestion de l'exercice 2025 du comptable qui est conforme au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

50700 - VERCHAIX

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 142 258,95	3 556 973,89	6 699 232,84
Titres de recette émis (b)	2 615 526,15	3 185 929,09	5 801 455,24
Réductions de titres (c)		174,96	174,96
Recettes nettes (d = b - c)	2 615 526,15	3 185 754,13	5 801 280,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 142 258,95	3 556 973,89	6 699 232,84
Mandats émis (f)	1 075 472,82	2 479 834,64	3 555 307,46
Annulations de mandats (g)	3 091,00	36 102,99	39 193,99
Dépenses nettes (h = f - g)	1 072 381,82	2 643 731,65	3 716 113,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 543 144,33	542 022,48	2 085 166,81
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

50700 - VERCHAIX

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-923 670,92		1 543 144,33		619 473,41
Fonctionnement	1 620 547,91	1 008 951,60	542 022,48		1 153 618,79
TOTAL I	696 876,99	1 008 951,60	2 085 166,81		1 773 092,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	696 876,99	1 008 951,60	2 085 166,81		1 773 092,20

Approbation du compte de gestion 2025 à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2025

Délibération n°D2026-0403

Christophe LEGER donne lecture des montants du compte administratif 2025 qui se résument ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 643 731,65	G	3 185 754,13
	Section d'investissement	B 1 072 381,82	H	2 615 526,15
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	611 596,31 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 923 670,92	J	0,00 (si excédent)
		-	-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D 4 639 784,39	=G+H+I+J	6 412 876,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 2 643 731,65	=G+I+K	3 797 350,44
	Section d'investissement	=B+D+F 1 996 052,74	=H+J+L	2 615 526,15
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 4 639 784,39	=G+H+I+J+K+L	6 412 876,59

II – PRESENTATION GENERALE		II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT		B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	782 520,13	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	634 709,70
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	522 983,27	73 Impôts et taxes (sauf 731)	112 811,80
		731 Fiscalité locale	1 030 463,91
		74 Dotations et participations (1)	178 106,66
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	167 261,87	75 Autres produits de gestion courante (1)	143 710,42
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	74 221,00	013 Atténuations de charges (1)	5 179,52
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 546 986,27	Total recettes de gestion des services	2 104 982,01
66 Charges financières	16 745,38	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	1 080 772,12
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 563 731,65	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 3 185 754,13

OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		1 080 000,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	
043 Opérations ordre intérieur de la section		0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III	1 080 000,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	2 643 731,65	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	3 185 754,13
---	---------	---------------------	---	---------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	611 596,31

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	2 643 731,65	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	3 797 350,44
---	-------------	---------------------	---	--------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 153 618,79			
--	---------------------	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE		II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT		B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		345 414,32
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	18 941,31	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	20 107,21	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	313 715,62	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	570 075,87	0,00
Total des réalisations d'équipement		922 840,01	345 414,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	181 160,23
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 541,81	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		149 541,81	181 160,23
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 1 072 381,82	II 526 574,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	1 080 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 1 080 000,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 072 381,82	II + IV	1 606 574,55
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	923 670,92	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 008 951,60

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 996 052,74	II + IV + VI + VII	2 615 526,15
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		619 473,41		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Monsieur le Maire ajoute que, conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, un état des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (article L. 2123-24-1-1 du CGCT)

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS
ANNEE 2025**

Nom et prénom	Indemnités brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre du représentant de la commune dans un syndicat mixte	Indemnités perçues au titre du représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
	Indemnités de fonction brutes perçues		Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour...)		
	Mensuelle	Annuelle			
VAUDEY Joël	1 093.62 €	13 123.44 €	1108.16		
MORIO Daniel	353.50 €	4 242.00 €			
JOUAULT Sylvie	353.50 €	4 242.00 €	148.5		
ZOBEL Jean-Paul	353.50 €	4 242.00 €	484.62		
MULATIER Stéphane	353.50 €	4 242.00 €			
GRENECHE Mickaël	213.74 €	2 564.88 €			
PISTIAUX Patricia	213.74 €	2 564.88 €			

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriale, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Patricia PISTIAUX prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Arrivée d'Amandine GRATIEN pour le vote

Vote du compte administratif 2025 à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2025

Délibération n°D2026-0404

Monsieur Christophe LEGER rappelle au Conseil Municipal que compte tenu de la dissolution des budgets CCAS et Caisse des Ecole au 01/01/2026, il convient de reprendre au budget principal 2026 de la commune les résultats de clôtures des trois budgets.

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2025 du Budget Principal qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2025	3 185 754,13 €
Dépenses 2025	2 643 731,65 €
Résultat de l'exercice	+ 542 022,48 €
Résultats antérieurs reportés	+ 611 596,31 €
Résultat à affecter	+ 1 153 618,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2025	2 615 526,15 €
Dépenses 2025	1 072 381,82 €
Résultat de l'exercice	1 543 144,33 €
Résultats antérieurs reportés	- 923 670,92 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 619 473,41 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	néant

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2025 du budget du CCAS qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2025	0,00 €
Dépenses 2025	1 070,98 €
Résultat de l'exercice	- 1 070,98 €
Résultats antérieurs reportés	+ 1 210,68 €
Résultat à affecter	+ 139,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2025	0,00 €
Dépenses 2025	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	+ 437,33 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 437,33 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	néant

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2025 du budget Caisse des Ecoles qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2025	0,00 €
Dépenses 2025	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	+ 27 240,97 €
Résultat à affecter	+ 27 240,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2025	0,00 €
Dépenses 2025	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	+ 3 395,90 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 3 395,90 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	néant

Monsieur le Maire propose :

- report en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 R = 1 180 999,46 €
- solde d'exécution global à affecter à l'article 001 R = 623 306,64 €.

Accord à l'unanimité.

5. Vote des taux d'imposition 2026

Délibération n°D2026-0405

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2025 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 23,98 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %
- Taxe d'habitation = 18,58 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux d'imposition pour l'année 2026.

Accord à l'unanimité.

6. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2026-01 pour le projet « Aménagement de la route des Lhottis »

Délibération n°D2026-0406

Monsieur Christophe LEGER informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a la possibilité de créer des Autorisations de Programme (AP) en section d'investissement du budget lorsque les dépenses d'une opération s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires (Article L.1612-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la Collectivité à moyen terme.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune, ou des subventions d'équipements versées à des tiers.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. À tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Les autorisations de programme, en section d'investissement sont adoptées et révisées lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives (Article R. 1612-51 du CGCT).

Monsieur Christophe LEGER précise que le projet « Aménagement de la route des Lhottis », s'étalera sur 2 ans (2026 et 2027) et que son coût est estimé à 1 700 000,00€ HT. Il propose donc d'inscrire cette opération dans une AP/CP définie comme suit :

Année	CP
2026	800 000,00 €
2027	900 000,00 €
TOTAL	1 700 000,00 €

Accord à l'unanimité.

7. Adoption du Budget Primitif 2026

Délibération n°D2026-0407

Monsieur Christophe LEGER indique qu'il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses comme en recettes.

Il présente les principales prévisions budgétaires pour l'année 2026 :

Le budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement =	3 175 034,06 €
Section d'Investissement =	2 773 991,19 €

Monsieur Christophe LEGER détaille certains articles :

➤ **Dépenses de fonctionnement :**

c/6042 – Achats de prestations de services = 37 000 € : concerne le repas de la cantine facturé par Elios, en ligne avec le nombre d'enfants inscrits à l'école cette année 67 enfants.

c/60611 – Eau et assainissement = 25 000 € : facture Veolia plutôt aux alentours de 20 000€ majorés pour prudence

c/60612 à 60622 – Energie, combustibles, carburants = 185 000€ : vu le contexte mondial actuel, une prudence a été prise dans ces chiffres. Un travail sera à effectuer pour identifier les consommations par sites

c/60632 – Fourniture de petit équipement = 25 000 € : achat d'équipement pour la salle polyvalente (vaisselle...), achats divers du service technique

c/6068 – Autres matières et fournitures = 12 400 € : achat des fleurs pour plantation et des illuminations de Noël

c/611 – Contrat et prestations de services = 182 000 € : concerne les contrats passés avec différents prestataires (dénéigement, fauchage, ...) et essentiellement les frais de secours réalisés sur les pistes du domaine skiable de Morzine situé sur la commune de Verchaix remboursés au c/70878

c/615221 – Entretien, réparations bâtiment publics = 60 000 € : concerne les travaux de l'école (reprise du grillage périphérique), la réparation du système de désenfumage de la salle polyvalente et l'entretien des bâtiments communaux...

c/615231 – Entretien, réparations voiries = 123 000 € : concerne les travaux de reprise de voirie (route de Chaumieu et de Praillou + reprise des nids de poules), la reprise du muret en pierre sur la voie courbe, l'entretien des chemins communaux...

c/61524 – Entretien bois et forêts = 26 000 € : totalité du programme de travaux ONF à arbitrer (voir point n°9)

c/617 – Etudes et recherches = 29 000 € : audit énergétique des bâtiments communaux, et audit comptable

c/62268 – Autres honoraires, conseils = 25 000 € : concerne les frais d'avocat, de géomètres et l'accompagnement pour la future mise en DSP du camping

c/6232 à 6234 – Fêtes et cérémonies, Foires et expositions, Réceptions = 31 000 € : l'ensemble des trois comptes a été principalement ramené au 6232. En plus des évènements habituels (vœux du Maire, repas des anciens, orchestre...), il est proposé des pièces de théâtre, spectacle humoristique...

c/6245 et 6247 – Transports de personnes extérieures et Transports collectifs du personnel = 27 000 € : cela comprend le transport scolaire du matin et du soir, les sorties scolaires mais aussi la participation de la commune aux navettes touristiques

c/6358 – Autres droits = 107 999 € : Montant de la taxe à payer sur la vente du terrain à Bouygues

chapitre 012 – Charges de personnel = 626 000 € : 6 agents titulaires et 6 agents contractuels. Recrutement pour l'été de deux agents saisonniers pour l'entretien de la voirie et des espaces verts (voir point n°11) et de 4 étudiants pour le minigolf

c/65311 – Indemnités de fonction = 46 000 € : revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux conformément à la nouvelle réglementation nationale

➤ **Recettes de fonctionnement :**

c/7022 – Coupe de bois = 5 000€ : historique aux alentours de 20 000 € montant 2026 à confirmer avec l'ONF

c/70382 – Redevance ski de fond = 214 000 € : Partie fixe de la redevance des remontées mécaniques SOLEGETS et DLM

c/7066 – Redevances et droits des services à caractère social = 55 461,60 € : concerne les recettes de la cantine y compris l'année 2025 qui reste à percevoir

c/7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement = 32 000 € : concerne les recettes du périscolaires

c/706888 – Autres = 145 000 € : concerne la régie du camping, une prudence a été prise compte tenu du départ de certains mobil-homes

c/70878 – Remboursement frais par des tiers = 150 000 € : concerne les refacturations des secours sur pistes et les charges des mobil-homes

c/73223 – Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants = 80 000 € : attendu en baisse chiffre définitif notifié en août

c/73111 – Impôts directs locaux = 841 156 € : concerne les taxes foncières bâti, taxe foncière non bâti et les taxes d'habitation. Pas d'augmentation du taux de taxes foncières depuis 2016.

c/731721 – Taxe de séjour = 30 000 € : un travail sera mené pour suivre ces redevances de taxe de séjours

c/73175 – Taxe sur les remontées mécaniques = 146 000 € : Partie variable de la redevance des remontées mécaniques SOLEGETS et DLM

c/74111 – Dotation forfaitaire des communes = 57 637 € : Baisse significative des dotations de l'état aux communes de - 21%

c/752 – Revenus des immeubles = 90 000 € : concerne les loyers des appartements communaux, de la location de la salle et de la location du terrain des Hameaux du Giffre

➤ **Dépenses d'investissement :**

Principaux achat et travaux en investissement :

Acquisition du terrain CELLA	25 000 €
Plantation Mini-golf et autres agencements	10 000 €
Fondation de l'école	150 000 €
Eglise toiture	240 000 €
Chaudière diverses (salle des fêtes+...)	30 000 €
Visiophone de l'école	2 400 €
Borne électrique Service technique	3 600 €
Aérothermes	10 000 €
Trottoir route des Lotthis (phase 1)	800 000 €
Borne de véhicule électrique	12 000 €
Candélabres solaires	12 000 €
Souffleur + désherbeur thermique	5 000 €
Panneau information message variable rond-point	20 000 €
Camion Benne	60 000 €
Ordinateurs scolaires	15 000 €
Table et chaise du conseil	8 000 €
Fibre camping + matériel Pexys	5 000 €
Cimetière (payé en Janvier)	42 000 €
Sous TOTAL	1 450 000 €
Voie verte	1 106 173 €
TOTAL	2 556 173 €

* Voie verte : montant d'équilibrage, montant exact à confirmer

➤ **Recettes d'investissement :**

c/10222 – FCTVA = 219 607,34 € : Remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement de la commune

c/1322 – Subventions non transférables Régions = 66 141 € : concerne le Bonus ruralité Toiture de la Mairie

c/1323 – Subventions non transférables Départements = 407 998 € : concerne les CDAS pour le nouveau cimetière et le parking Nachon, et les subventions du département pour la voie verte et les forêts

c/13251 – Subventions non transférables Communauté de Communes = 104 513,05 € : Concerne la participation de la CCMG pour les travaux du parking du nouveau cimetière

c/1326 – Subventions non transférables Autres E.P.L. = 10 404,88 € : concerne la participation du SYANE pour l'éclairage du nouveau cimetière

c/13461 – Dotations équipement territoires ruraux non transférables = 89 878,80 € : concerne la DETR du nouveau cimetière

➤ **Dette :**

Montant du capital restant dû à avril 2026 = 957 494 € dont 926 130 € d'emprunts bancaires et 31 364 € d'emprunt à un tiers

➤ **Trésorerie :**

Suite à la vente du terrain de l'OAP, notre trésorerie à avril 2026, s'élève à 2,2M€ et permettra d'autofinancer les projets d'investissement 2026

Adoption du budget primitif à l'unanimité.

8. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

Délibération n°D2026-0408

Madame Patricia PISTIAUX, responsable de la commission "Affaires sociales et associatives" présente les montants de subventions proposés par la commission des finances.

Après différents échanges, il a été décidé de modifier les montants suivants : le Hockey Club passe de 200€ à 300€ et l'association Montparet passe de 50€ à 250€.

Associations	Montant des subventions
ADMR	3 735 €
Association Montparet	250 €
Association sportive du collège de Samoëns	200 €
Athlétic Club du Grand Massif	700 €
Carrefour de l'amitié	200 €
Charlotte for rêveurs	500 €
Chorale de Samoëns	100 €
Club du mercredi	100 €
Criou livres	400 €
Entente nordique	400 €
Foyer ski de fond du Haut Giffre	650 €
FSE du collège de Samoëns	300 €
Harmonie municipale de Samoëns + école de musique	600 €
Haut Giffre loisirs	200 €
Hockey club de Samoëns - Les Lynx	300 €
Jeunes sapeurs-pompiers	500 €
MJC Taninges	1 250 €
Radio Giffre	200 €
Samoëns Team Télémark	300 €
Samoëns Trail Evènements	750 €
Ski club Morillon	1 500 €
Société de pêche du Haut Giffre	800 €
Société de secours en montagne	150 €
Taninges acrobatie gymnastique	350 €
Tennis club	1 200 €
Tom en Tête	100 €
Un piano sous les étoiles	500 €
Yoga Jaw	100 €
TOTAL	16 335 €

Monsieur Oxence GUILLOT s'étant retiré, en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord à l'unanimité.

9. Programme des travaux en forêt communale pour l'année 2026

Délibération n°D2026-0409

Monsieur le Maire présente le programme de travaux préconisé par l'Office National des Forêts pour l'année 2026.

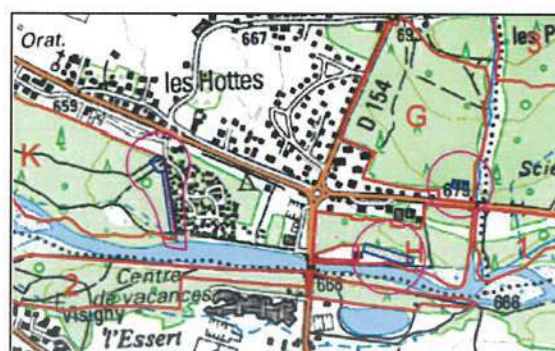
➤ Travaux d'exploitation

- ✓ Recépage après coupe :
 - montant estimé = 2 440 € HT
 - localisation: parcelle G
 - superficie: 7 ha



➤ Opérations liées à l'environnement

- ✓ Travaux environnementaux de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes :
 - montant estimé = 960 € HT
 - localisation: parcelles G, H, K
- ✓ Lutte contre les espèces invasives (solidage et vinaigrier)
 - 1 passage par an
 - distance: 0,25 ha



➤ Travaux pour l'accueil du public

- ✓ Abattage arbres dangereux :
 - montant estimé = 1220 € HT
 - linéaire : 1,8km

➤ Travaux de maintenance

- ✓ Entretien des limites parcellaires :
 - montant estimé = 2720 € HT
 - localisation: O
 - linéaire : 1,8km
- ✓ Création de limites parcellaires :
 - montant estimé = 2200 € HT
 - localisation: Q
 - linéaire : 0,75km



➤ Travaux sylvicoles

- ✓ Taille de formation :
 - montant estimé = 950 € HT
 - localisation: K
 - superficie : 2 ha
- ✓ Dégagement manuel de plantation :
 - montant estimé = 1350 € HT
 - localisation: K
 - superficie : 2 ha

- ✓ Dégagement manuel de plantation :
 - montant estimé = 310 € HT
 - localisation: G
 - superficie : 0,3 ha

Le montant total estimé s'élève à 12 150 € HT.

Accord à l'unanimité.

10. Remboursement des frais de déplacement des élus

Délibération n°D2026-0410

Dans le cadre de leurs missions électives, Monsieur le Maire propose le remboursement des frais engagés par les élus pour se rendre à des réunions où ils représentent la commune, lorsque la réunion se tient hors du territoire de la commune avec une franchise relative de 10 kms aller/retour.

Le remboursement se fera sur présentation d'un état de frais et de pièces justificatives sur la base de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006.

Accord à l'unanimité.

11. Création des postes saisonniers pour l'entretien des espaces verts et de la voirie

Délibération n°D2026-0411

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire, pour pallier les absences des agents permanents pendant les congés d'été et à la hausse de l'activité estivale, de recruter deux agents pour assurer l'entretien de la voirie et des espaces verts. Il propose de créer :

- 1 emploi non permanent d'agent technique à durée déterminée du 20 avril au 15 novembre 2026, à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.
- 1 emploi non permanent d'agent technique à durée déterminée du 1^{er} juin au 11 octobre 2026, à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Accord à l'unanimité.

12. Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire

Délibération n°D2026-0412

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide que le Maire sera chargé pour la durée de son mandat de :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 30 000€ TTC ;
2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
3. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;
8. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
9. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans la limite de 500 000 € par opération ;
10. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
11. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € ;
12. Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, pour toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable
13. Autoriser le remboursement des créances irrécouvrables dans la limite de 200 €

Accord à l'unanimité.

13. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération n°D2026-0413

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants) proposée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes:

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune (Taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- participe à l'évaluation des propriétés bâties
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Après discussion, Nadège BUCHS devient membre titulaire et Amandine GRATEN passe membre suppléant.

La liste suivante est ainsi proposée avec les modifications :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Guillaume HENRIOUD	- Philippe MAGNIER
- Roland PHILIPPE	- Laurent ROUGE
- Didier RENGNEZ	- Philippe GANIVET
- Chantal BERTIN	- Stéphane DESMARETZ
- Christophe CAPRON	- Janine MACKOWIAK
- Fabienne DESMARETZ	- Olivier TIQUET
- Christophe LEGER	- Pascal ROUILLER-MARTIN
- Patricia PISTIAUX	- Patrice ROUILLER-MARTIN
- Laura BERRENS	- Christelle LAUDIGEOIS
- Maxime MICHIELON	- Florent DEVAUX
- Amandine CLARET	- Nadège BUCHS
- Vincent GUILLEBEAU	- Oxence GUILLOT

Accord à l'unanimité.

14. Convention de partenariat avec l'association Animaux Secours d'Arthaz

Délibération n°D2026-0414

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, la nouvelle convention de partenariat établie par l'association Animaux Secours d'Arthaz suite à la réorganisation de leur structure. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du centre d'accueil pour animaux chargé de la capture, de la fourrière et de l'accueil des animaux trouvés errants sur la commune.

Monsieur le Maire précise que le centre d'Arthaz organisera des tournées mensuelles sur la commune et interviendra également à la demande. Il précise ensuite que, pour assurer ces différents services, la participation financière annuelle de la commune sera, à compter du 1^{er} janvier 2026, de 1,10€ par habitant.

Accord à l'unanimité.

15. Enquête publique environnementale pour la restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta / Renardière : désignation de la collectivité coordinatrice de l'enquête conjointe

Délibération n°D2026-0415

Dans le cadre de l'instruction de l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet de « Restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta / Renardière », une enquête publique va être nécessaire sur les territoires des GETS et de VERCHAIX

Le démarrage de l'enquête est prévu pour début mai 2026.

Monsieur le maire propose de désigner la Commune des Gets pour assurer la coordination de cette enquête publique environnementale.

Accord à l'unanimité.

16. Questions diverses

➤ Point sur les élections dans les différents Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut-Giffre (SIVHG) :

Président : Pascal ROUILLER-MARTIN, adjoint au maire de Verchaix

vice-président : Emmanuel MOCCAND-JACQUET, adjoint au maire de Sixt-Fer-à-Cheval

- Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :

Président : Gilles PEGUET, maire de Taninges

1er vice-président : Cyril CATHELIN, maire de Châtillon sur Cluses

2ème vice-présidente : Sylvie ANDRES, maire de la Rivière Enverse

3ème vice-président : Cédric MIONNET-PERDU, maire de Sixt-Fer-à-Cheval

4ème vice-présidente : Laurence GIRARD, adjointe au maire de Mieussy

5ème vice-président : Bernard DAZZA, adjoint au maire de Samoëns

6ème vice-président : Laurent TRONCHET, maire de Morillon

7ème vice-président : Mickaël GRENÊCHE, maire de Verchaix

➤ Urbanisme

Monsieur Vincent GUILLEBEAU annonce la prochaine commission d'urbanisme qui aura lieu le 30 avril 2026.

➤ Rond-point

Madame Amandine GRATIEN remercie les services techniques pour leur efficacité concernant le désherbage du rond-point. Elle rappelle également les travaux attendus en réparation des divers accidents survenus sur le site ces dernières années.

➤ Repas de l'amitié

Madame Patricia PISTIAUX annonce que le prochain repas de l'amitié aura lieu le dimanche 08 novembre 2026.

➤ Communes forestières

Monsieur Patrice ROUILLER-MARTIN s'est rendu à l'assemblée générale des Communes Forestières le 10 avril dernier. De nombreux sujets ont été abordés : changement climatique, maladies, incendies, risques, conciliation des usages, protection, économie locales et retombées territoriales.

Le concept de forêt pédagogique a particulièrement attiré l'attention de Monsieur Patrice ROUILLER-MARTIN. Il s'agit d'une parcelle forestière dédiée à des activités éducatives, permettant aux enfants (ou au grand public) d'apprendre sur la gestion durable des forêts, la biodiversité et l'écologie, souvent encadrée par des professionnels ou des enseignants.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 24.

Le secrétaire de séance,
Oxence GUILLOT



Le Maire,
Mickaël GRENÊCHE



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2026-0401	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
D2026-0202	Approbation du compte de gestion 2025	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
D2026-0403	Vote du Compte Administratif 2025	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
D2026-0404	Affectation des résultats 2025	<i>Approuvés à l'unanimité</i>
D2026-0405	Vote des taux d'imposition 2026	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0406	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2026-01 pour le projet « Aménagement de la route des Lhottis »	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0407	Adoption du Budget Primitif 2026	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0408	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0409	Programme des travaux en forêt communale pour l'année 2026	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0410	Remboursement des frais de déplacement des élus	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0411	Création des postes saisonniers pour l'entretien des espaces verts et de la voirie	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0412	Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0413	Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0414	Convention de partenariat avec l'association Animaux Secours d'Arthaz	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0415	Enquête publique environnementale pour la restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta / Renardière : désignation de la collectivité coordinatrice de l'enquête conjointe	<i>Approuvée à l'unanimité</i>